

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Nominations ecclésiastiques. — IV Lettre de Mgr l'archevêque de Montréal, au sujet de la Société catholique de protection et de renseignements. — V Circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal au clergé de son diocèse: Le premier Avent; à propos du mariage. — VI M. le chanoine Brien. — VII Courtes réponses à diverses consultations. — VIII La croix d'Hersin-Coupligny.

AU PRONE

Le dimanche 2 décembre

On annonce :

Le premier vendredi du mois;

La fête de l'Immaculée-Conception, samedi;

L'indulgence du mois de novembre.¹

Note. — Le jeûne et l'abstinence des mercredis et vendredis de l'Avent, sont supprimés, par le nouveau code de droit canonique.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 2 décembre

Messe du I dim. de l'Avent, **semi-double** (privilegié contre les offices de 1e cl.); mém. de sainte Bibienne; préf. de la Trinité. — Aux vêpres du dim., mém. de saint François Xavier et de sainte Bibienne.

Le samedi 8 décembre

Fête de l'**IMMACULEE-CONCEPTION DE MARIE**, **double de 1e cl. avec l'Oct.**; mém. de la Férie de l'Avent; préf. de la Ste Vierge. — Aux II vêpres, mém. du dim.

Note. — Le jeûne et l'abstinence des mercredis et vendredis de l'Avent, sont supprimés, par le nouveau code de droit canonique.

¹ En faisant tous les jours du mois de novembre, même privément, quelque exercice de piété en faveur des âmes du purgatoire, on peut gagner : 1o 7 ans et 7 quarantaines d'indulgence chaque jour; 2o une indulgence plénière, en se confessant, communiant et priant à l'intention du pape, pendant une visite d'église ou de chapelle publique (non semi-publique), dans le cours du mois de novembre ou l'un des huit premiers jours de décembre.

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 9 décembre

Diocèse de Montréal. — Du 3 décembre, saint François Xavier (Verchères); du 6, saint Nicolas (Ahuntsic).

Diocèse d'Ottawa. — Du 9 décembre, saint Valérie (Boileau).

Diocèse de Saint-Hyacinthe. — Du 3 décembre, saint François-Xavier (West Shefford).

Diocèse de Trois-Rivières. — Du 3 décembre, saint François Xavier (Batiscan).

Diocèse de Sherbrooke. — Du 2 décembre, sainte Bibienne (Richmond); du 3, saint François Xavier (Brompton).

Diocèse de Nicolet. — Du 6 décembre, saint Majorique.

Diocèse de Valleyfield. — Du 3 décembre, saint François-Xavier (Pointe-Fortune); du 4, sainte Barbe.

Diocèse de Joliette. — Du 7 décembre, saint Ambroise.

Diocèse d'Haileybury. — Du 3 décembre, saint François Xavier (Baskatong). J. S.

PRIÈRES DES QUARANTE-HEURES

Mardi,	4 décembre.	—	Caughnawaga.
Jeudi,	6	—	Saint-Zotique.
		—	Eglise du Gesù.
Samedi,	8	—	Saint-Aloysius.
		—	Sainte-Hélène.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

Par décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, ont été nommés :

M. l'abbé F.-G. Caisse, curé de Notre-Dame-de-la-Paix; ¹

M. l'abbé H. Lecourt, curé de Saint-Luc.

¹ Nouvelle paroisse, divisée de Verdun.

LETTRE D'AU S' DE PRO

Nos très chers
 La Société q
 à vos meilleur
 tence. Elle s'e
 bruit, et la son
 moyens dont el
 et la charité se
 Le rapport
 liront une éton
 d'une Société d
 Des citoyens gr
 mière heure no
 Elle se dit av
 et jusqu'ici ell
 noblesse chrétie
 Nous ne pour
 paroles d'un des
 nistration: " R
 rendre le courag
 l'étroit sentier l
 més, secourir les
 tout rendre à ceu
 en eux-mêmes, et
 de leurs frères
 lèbres qui ont bl
 pardonner. "

Conçoit-on un
 Or, nous pouvons
 ce point là l'oeuv

**LETTRE DE Mgr L'ARCHEVEQUE DE MONTREAL
AU SUJET DE LA SOCIETE CATHOLIQUE
DE PROTECTION ET DE RENSEIGNEMENTS**

Archevêché de Montréal, 12 novembre 1917.

Nos très chers frères,

La Société que nous venons vous présenter et recommander à vos meilleures sympathies ne compte qu'une année d'existence. Elle s'est organisée modestement. Elle a travaillé sans bruit, et la somme de bien qu'elle a accomplie, avec le peu de moyens dont elle disposait, est immense. C'est que la charité, et la charité seule, a inspiré tous ses actes.

Le rapport qu'elle vient de publier sera pour ceux qui le liront une étonnante révélation. Depuis longtemps le besoin d'une Société de ce genre se faisait sentir pour les catholiques. Des citoyens généreux en ont pris l'initiative, et dès la première heure nous lui avons donné notre entière approbation.

Elle se dit avec raison la fille de la Saint-Vincent-de-Paul, et jusqu'ici elle a grandement fait honneur à ce titre de noblesse chrétienne.

Nous ne pourrions mieux définir son but qu'en citant les paroles d'un des membres les plus dévoués du Conseil d'administration: " Relever ceux qui tombent le long de la route, rendre le courage et l'espérance aux désespérés, ramener dans l'étroit sentier les égarés, protéger les malheureux, les opprimés, secourir les malades, les pauvres, les abandonnés, et surtout rendre à ceux qui ont perdu le respect des autres et la foi en eux-mêmes, en leur procurant un travail honnête, l'estime de leurs frères et l'amour-propre légitime, apprendre aux lèvres qui ont blasphémé à prier, et au coeur qui a maudit à pardonner. "

Conçoit-on un programme d'inspiration plus chrétienne ? Or, nous pouvons affirmer qu'il est fidèlement exécuté. N'est-ce point là l'oeuvre sociale par excellence ?

Dans l'espace de douze mois, soixante paroisses ont profité des travaux de la Société. Onze cent soixante-quinze enquêtes ont été faites avec les plus bienfaisants résultats : pensions alimentaires obtenues par l'entremise de la Société elle-même, ou par l'intervention des tribunaux, en faveur de malheureuses mères de familles; pauvres, orphelins, malades placés dans les institutions de charité; querelles de familles apaisées; retours à la pratique des devoirs religieux; baptême conféré à de jeunes enfants. Nous ne pouvons pas tout dire et nous ne savons pas tout. Mais il est consolant de penser à tant de souffrances physiques et morales apaisées, à tant de larmes essuyées, à tant de malheurs épargnés.

Un de nos magistrats, à même de voir chaque jour à l'oeuvre les membres si actifs du secrétariat leur rendait ce beau témoignage: " Nombreux sont les foyers où ils ont rétabli l'harmonie, les maris qu'ils ont ramenés sous le toit conjugal, les épouses qu'ils ont remises dans le sentier du devoir et les enfants à qui ils ont assuré le pain quotidien. "

Ses collègues de langue française et de langue anglaise, témoins quotidiens, eux aussi, des scènes si tristes qui se déroulent devant les tribunaux de police, tiennent tous le même langage. Et nous ne sommes encore qu'au début de l'oeuvre. Que ne pouvons-nous donc pas attendre d'elle, si on lui fournit le moyen de se développer, si son fonctionnement est assuré d'une manière permanente, si tout citoyen, ayant à coeur la moralité au sein de notre peuple et le soulagement de la misère, veut bien lui prêter son généreux concours? Ce concours, nous en sommes certain, ne lui fera pas défaut.

Prêtres et fidèles s'uniront pour lui donner un encouragement efficace. Dans les cas de souffrance ou de pauvreté cachées dont ils auront connaissance, qu'ils s'adressent à elle et ils verront sans retard les heureux effets de son intervention.

Bien des fois
a tendu la main
et, grâce à Dieu
avez compris q
et de détresse u
infortunées vic
est grand et il y
ront lui les jou
ces fins, nous f
de protection et
chaque année, j
tobre, jour de l
quête command
devra se faire l
les églises et cha
Le produit en
Sera la présen
après sa réceptio

DE Mgr I
AU

LE PREMIER

A
Le nouveau cod
Pentecôte 1918.
Benoît XV, le 19
sont maintenant
Voici ceux qui
nous allons entrer

Bien des fois, depuis trois ans, nos très chers frères, on vous a tendu la main au nom des malheureuses victimes de la guerre, et, grâce à Dieu, votre charité ne s'est pas encore lassée. Vous avez compris quel était votre devoir dans ces jours d'angoisse et de détresse universelles. Mais il faut aussi songer à ces autres infortunées victimes du vice ou de l'indigence. Le nombre en est grand et il y en aura toujours parmi nous, alors même qu'auront lui les jours si désirés de la paix : aons-en donc pitié. A ces fins, nous prescrivons, en faveur de la Société catholique de protection et de renseignements, une collecte qui aura lieu chaque année, jusqu'à nouvel ordre, le premier dimanche d'octobre, jour de la solennité du Saint-Rosaire, à la place de la quête commandée pour les hôpitaux. Mais, cette année, elle devra se faire le dimanche vingt-cinq novembre dans toutes les églises et chapelles publiques du diocèse.

Le produit en sera envoyé au procureur de l'archevêché.

Sera la présente lettre lue au prône le premier dimanche après sa réception.

† PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

CIRCULAIRE

DE Mgr L'ARCHEVEQUE DE MONTREAL AU CLERGE DE SON DIOCESE

LE PREMIER AVENT — A PROPOS DU MARIAGE

Archevêché de Montréal, le 20 novembre 1917.

Le nouveau code canonique entrera en force le jour de la Pentecôte 1918. Mais par une déclaration de Sa Sainteté Benoit XV, le 19 août dernier, quelques articles de ce code sont maintenant en vigueur.

Voici ceux qui concernent le temps de l'Avent dans lequel nous allons entrer bientôt.

I

LE PROCHAIN AVENT

A l'avenir, nous n'aurons plus les jeûnes de l'Avent. Les vendredis seuls restent des jours d'abstinence. Par conséquent, les semaines de l'Avent seront, au point de vue de l'abstinence et du jeûne, des semaines ordinaires, sauf la semaine des Quatre-Temps, dont il faudra observer, comme par le passé, les trois jours de jeûne et d'abstinence.

La vigile de Noël demeure aussi un jour de jeûne et d'abstinence, excepté dans le cas où Noël tombe le lundi, parce que le jeûne des vigiles n'étant jamais anticipé avec la vigile se trouve supprimé cette année-là.

II

A PROPOS DU MARIAGE

Il est statué, dans le nouveau code canonique que " le mariage peut être contracté en tout temps de l'année ". " La bénédiction solennelle seulement des mariages est prohibée, du premier dimanche de l'Avent au jour de Noël inclusivement, ainsi que du mercredi des cendres au jour de Pâques inclusivement. " Mais ce changement dans la durée du temps prohibé ne prendra effet qu'à partir de la Pentecôte.

Dès maintenant, cependant, les Ordinaires peuvent, pour une cause légitime, et conformément aux lois liturgiques, permettre la bénédiction solennelle des mariages les jours prohibés. Les époux devront être avertis de s'abstenir alors d'une trop grande pompe.

Vous voudrez bien porter à la connaissance des fidèles cette nouvelle législation en leur donnant lecture de la présente circulaire.

Agréé, chers collaborateurs, l'expression de mes plus dévoués sentiments en Notre-Seigneur.

† PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL

LE 3

à
S
près dans l
M. le chanc
jours, la ne

Depuis d
rait à entre
l'hôpital Sa
cieuse. Ses
fin, ceux q
raient qu'i
dimanches,
l'église-cath
messe. Nou
fois, sourian
raissait bien
lui la bienve
rendez-vous
l'avaient pré

Il a voulu,
André, ancien
Joseph, ancien
son dernier s
fille de Saint
nés tous les tr
à Saint-Jacqu
C'est une piet
frères Brien,

M. LE CHANOINE BRIEN

LE 30 octobre dernier, à l'âge avancé de 76 ans, décédait à l'hôpital Saint-Eusèbe, à Joliette, l'ancien curé de Sainte-Elisabeth, M. le chanoine Brien. Il suivait de près dans la mort son successeur à la cure de Sainte-Elisabeth, M. le chanoine Ferland, dont nous avons publié, il y a quinze jours, la notice biographique.

Depuis déjà plusieurs années, ce vénérable prêtre se préparait à entrer dans son éternité. Il menait, dans sa retraite de l'hôpital Saint-Eusèbe, la vie la plus calme et la plus silencieuse. Ses forces avaient graduellement diminué, et, sur la fin, ceux qui l'avaient connu au temps de sa vigueur affirmaient qu'il n'était plus que l'ombre de lui-même. Tous les dimanches, cependant, tant qu'il le put, il venait occuper à l'église-cathédrale sa stalle de chanoine et assistait à la grand' messe. Nous nous rappelons l'avoir vu à Joliette, quelquefois, souriant et tranquille, parlant peu et parlant bas. Il paraissait bien édifiant. La mort, nous le pensons, aura été pour lui la bienvenue. Il lui tardait sans doute de se trouver au rendez-vous de la grande, de l'éternelle prière. Tant des siens l'avaient précédé dans l'heureux séjour !

Il a voulu, comme ses deux frères, décédés avant lui, l'abbé André, ancien curé de Saint-Cuthbert, mort en 1902, et l'abbé Joseph, ancien curé de Saint-Damien, mort en 1907, dormir son dernier sommeil à Sainte-Marie-Salomée, cette paroisse-fille de Saint-Jacques, sur le territoire de laquelle ils étaient nés tous les trois, quand la terre paternelle appartenait encore à Saint-Jacques, avant la division de Sainte-Marie-Salomée. C'est une pieuse et touchante pensée qu'ils ont eu là, les trois frères Brien, de se réunir pour ainsi dire dans le tombeau, au

milieu de leurs parents et coparoissiens d'origine! Ils avaient été du reste, croyons-nous, très unis dans leur vie. Leur décision suprême établit qu'ils ont voulu rester fidèles jusque-là à l'amitié fraternelle.

* * *

L'ancien curé de Sainte-Elisabeth, le chanoine qui vient de partir, était né le 16 février 1841. Il avait reçu au baptême les noms de Jean-Marie-Aristide. Il fit ses études au collège de l'Assomption et au grand séminaire de Montréal. Le 22 décembre 1867, il était ordonné prêtre à Montréal par feu Mgr Bourget. Vicaire à Napierville de 1867 à 1872, il fut ensuite aumônier des Soeurs de Sainte-Anne à Lachine, de 1872 à 1877, puis des Soeurs de Miséricorde à Montréal, de 1877 à 1889. Nommé alors curé de Sainte-Elisabeth, il administra cette paroisse pendant vingt-deux ans, de 1889 à 1911. Nommé vicaire-forain en 1903 et chanoine de la cathédrale de Joliette en 1907, il démissionna comme curé de Sainte-Elisabeth en 1911 et s'en vint fixer sa retraite à l'hôpital Saint-Eusèbe, dans la ville épiscopale de Joliette.

• • •

Ayant peu connu nous-même M. le chanoine Brien, nous avons demandé des renseignements au dehors. L'un de ses enfants de Sainte-Elisabeth, Mgr Piette, curé de Joliette, a bien voulu nous envoyer quelques notes dont nos lecteurs vont pouvoir bénéficier. M. Brien, écrit-il, était un esprit cultivé. Il s'est fait remarquer par son amour de l'étude et par son zèle pour annoncer la parole de Dieu. Il préparait ses sermons avec un grand soin. On a retrouvé dans ses papiers toute une série de petits volumes, écrits de sa main, " qui contiennent

un ensemble
mais toujours
tions et de tra
homélies ou s
Lachine, à M
ple de constar
était facile, ag
née de soleil
pas son fait, e
fut vicaire for
les " travaux "
ses petits volun
férences auxque
toutes. On ad
laisser aux jeun
analysait les ser
avec le nom du p
C'est ainsi que
curé assista, en
M. Lecoq, de Sain
M. le chanoine B
homme de règle e
A Sainte-Elisab
s'est beaucoup dé
prudence, le sol ét
aut le chagrin de
veillait", comme d
ngtemps menacer
necessaire, le regre
malheur, quand la
ra sans doute, cett
es de l'administra
gnon.

un ensemble d'idées très apostoliques, quelquefois originales, mais toujours instructives et intéressantes, et parsemées de citations et de traits historiques ". Ce sont ses instructions et ses homélies ou ses prêches, de 1867... à 1911, à Saint-Cyprien, à Lachine, à Montréal et à Sainte-Elisabeth. Voilà un bel exemple de constance au travail. Mgr Piette ajoute que sa parole était facile, agréable, " toujours calme comme une belle journée de soleil ". La violence de langage, évidemment, n'était pas son fait, et il n'aimait pas à tonner en chaire. Quand il fut vicaire forain, il continua de préparer consciencieusement les " travaux " de la conférence qu'il présidait. Il y a l'un de ses petits volumes qui contient tous les sujets traités aux conférences auxquelles il assista. Et, régulièrement, il assistait à toutes. On admettra que c'est encore là un bel exemple à laisser aux jeunes. De même, dans les retraites pastorales, il analysait les sermons du prédicateur et conservait ses notes avec le nom du prédicateur : un autre petit volume en fait foi. C'est ainsi que Mgr Piette constate aisément que son vieux curé assista, en 1881, à une retraite prêchée à Montréal par M. Lecoq, de Saint-Sulpice, et, en 1894, à une autre que prêcha M. le chanoine Bruchési. On le voit assez, M. Brien était un homme de règle et un ami du travail.

A Sainte-Elisabeth, il a reconstruit l'église paroissiale et s'est beaucoup dépensé à cette tâche. Malgré ses soins et sa prudence, le sol étant peu propice aux édifices trop lourds, il eut le chagrin de constater dans la suite que l'église " traînait ", comme disent les bonnes gens, et qu'elle allait avant longtemps menacer ruine. Ce lui fut une vraie tristesse. Son successeur, le regretté M. Ferland, songeait à remédier à ce malheur, quand la mort est venue le chercher à son tour. Ce sera sans doute, cette consolidation de l'église, l'une des œuvres de l'administration du nouveau curé, M. l'abbé Lucien Magnon.

Ils avaient
Leur déci-
jusque-là à

qui vient de
baptême les
du collège de
Le 22 dé-
par feu Mgr
fut ensuite
1872 à 1877,
1877 à 1889.
ministra cette
Nommé vi-
e de Joliette
Elisabeth en
Saint-Eusèbe.

Brien, nous
L'un de ses
de Joliette, a
lecteurs vont
prit cultivé. Il
et par son zèle
it ses sermons
iers toute une
ui contiennent

M. Brien eut à coeur, dans sa paroisse, les oeuvres pies. La chapelle Sainte-Anne, qui était déjà un lieu de réunion pieuse pour la paroisse sous son prédécesseur, M. le curé Dupuis, devint, de son temps, un vrai centre de pèlerinage pour toute la région. Le beau couvent des Soeurs de la Providence, que possède Sainte-Elisabeth, où l'on reçoit les vieillards et les enfants, fut également l'objet de l'attentive sollicitude de M. Brien. En bon prêtre, il aimait les pauvres, les abandonnés et les orphelins, et, discrètement, savait le montrer.

Son zèle pour cultiver les " vocations " était aussi bien remarquable. Il n'aurait pas été un fils de Saint-Jacques sans cela. L'on sait de quel beau renom jouit à cet égard la vieille paroisse du saint curé Paré et des MM. Maréchal d'honorée mémoire. M. Brien, à Sainte-Elisabeth, imita l'ancien curé Paré : il s'occupa, très activement, payant de sa bourse et de son temps, de l'avenir de ses enfants. Chaque année, il donnait au moins un sermon sur la " vocation ". Dieu bénit ses efforts. Sainte-Elisabeth est aujourd'hui, après Joliette même, la paroisse qui fournit le plus d'élèves au séminaire diocésain, et le couvent de Sainte-Elisabeth est devenu pour les Soeurs de la Providence, écrit judicieusement Mgr Piette, ce qu'est le couvent de Saint-Jacques pour les Soeurs de Sainte-Anne : une pépinière de vocations religieuses.

Nous serions par trop incomplet si nous ne disions pas quel bon souvenir d'esprit religieux et d'édification profonde le regretté M. Brien a laissé chez les Soeurs de Sainte-Anne et chez les Soeurs de Miséricorde, où il fut, comme nous l'avons déjà écrit, plusieurs années, aumônier ou chapelain. Il avait des bons directeurs d'âmes, les qualités maîtresses : la prudence et le zèle éclairé. On aimait ses directions, comme on se plaisait à ses instructions. En tout et partout, il était d'abord prêtre. Cela explique tout.

Outre
M. Brien
Marguerite
mérites. L
ou peut-ê
honneur.
en avons
tournés. V
ses dans la

Il

Entir

Au to

Son ec

Ce n'est pas
comme du cr
vrai baume s

Une autre
son neveu, Ja
ques années, v
Elisabeth, il a
curé de Saint-

¹ Notre-Seigneur

Outre les petits volumes manuscrits dont nous avons parlé, M. Brien a composé et publié deux modestes ouvrages, *Sainte Marguerite* et le *Secret de saint Joseph*, qui ne sont pas sans mérites. Il aimait à écrire. Placé dans d'autres circonstances, ou peut-être venu plus tard, il aurait tenu une plume avec honneur. Il se délassait souvent à rimer quelques vers. Nous en avons quelques-uns sous les yeux qui ne sont pas si mal tournés. Voici, par exemple, comment il consolait des religieux dans la peine, nous ne citons que deux strophes :

Il ¹ touche à votre coeur, lorsque votre coeur saigne,
Et le mal semble doux.

Enfin, sous quelque trait qu'à votre âme il se peigne,
C'est toujours votre époux.

Au tombeau de Lazare, il a versé des larmes :
Il pleurait un ami !

Son coeur saura répondre au cri de vos alarmes ;
Car il vous aime aussi...

Ce n'est pas du Corneille, soit ! Mais c'est limpide et doux comme du cristal, et l'on imagine tout à l'aise que cela fut du vrai baume sur la plaie des coeurs attristés.

Une autre fois, dans une note beaucoup plus gaie, alors que son neveu, Jacques, qui mourut curé de Chertsey il y a quelques années, venait de lui être donné comme vicaire à Sainte-Elisabeth, il annonçait ainsi la nouvelle à son frère, M. André, curé de Saint-Cuthbert :

Deus magnus voluit
Episcopusque sancivit :
Cras Jacobus apparebit !

¹ Notre-Seigneur.

Gaudens scripsit hoc nuntium.
Pater ejus gaudet multum;
Quid mihi, nisi gaudium ?

Tibi mitto has litteras
Meam mentem ut sentias
Et dicas : Deo gratias !

Ce n'est pas du Virgile, sans doute; mais cela fait voir très bien, à ce qu'il nous semble, que, même en se récréant, l'excellent M. Brien restait toujours digne et grave.

Prêtre absolument selon le coeur de Dieu, dévoué aux âmes autant que zélé au labeur, de tenue toujours réservée, correct et affable envers tous, M. le chanoine Brien était un vrai gentilhomme. Les jeunes générations de Joliette, qu'il a édifiées par son esprit sacerdotal et sa haute dignité de vie au soir de ses jours, garderont longtemps son souvenir. De même, ses anciens paroissiens de Sainte-Elisabeth, comme aussi les nombreuses religieuses qu'il a jadis dirigées, lui conserveront la mémoire du coeur.

Que Dieu, là-haut, lui donne le repos! — *Domine, dona ei requiem !*

L'abbé ELIE-J. AUCLAIR.

COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS

CHANT DU " BENEDICTUS "

Est-il vrai qu'on peut chanter le *Benedictus* avant la consécration, pour chanter un autre morceau après l'élévation ?

Non, c'est contraire à la volonté expresse de l'Eglise qui nous est connue par la rubrique du Cérémonial des évêques. Ce livre liturgique obligatoire partout dit que le *Sanctus* est

chanté
il dit :
reprend
que a été
ment dar
Canada a

De plus
casion de
permit de
elle exigea
ques, 20 qu
le célébran
ceau se raj

L'ensei
chante le
être l'objet
curé ou rect
tion pour q

Mais il p

10 Puisqu
que les Père
avant la cons
s'émouvoir d
nauté. Nous v
connaître la

¹ Le 7 août
le 22 mai 1894,
(Italie) n. 2682
1903, III, VIII.

² Le 9 mai 1857

chanté " jusqu'au *Benedictus qui venit, etc.* ". Et plus loin, il dit : " Après l'élévation du Saint-Sacrement, le choeur reprend le chant à *Benedictus qui venit, etc.* ". Cette rubrique a été insérée dans tous les cérémoniaux et particulièrement dans celui de Le Vavasseur que le concile plénier du Canada a imposé à toutes les églises et à tout le clergé.

De plus la Congrégation des Rites a eu plus d'une fois l'occasion de maintenir cette rubrique. ¹ En particulier, lorsqu'elle permit de chanter à la suite de l'élévation un autre morceau, elle exigea : 1o que le *Benedictus* serait chanté selon les rubriques, 2o que le morceau serait assez court pour ne pas obliger le célébrant d'attendre pour chanter le *Pater*, 3o que ce morceau se rapporterait au Saint-Sacrement. ²

L'enseignement de l'Eglise et sa volonté expresse qu'on ne chante le *Benedictus* qu'après l'élévation ne peuvent donc être l'objet d'aucun doute. Aussi n'est-il pas nécessaire qu'un curé ou recteur d'église rappelle continuellement cette obligation pour que les chantres soient obligés de s'y conformer.

Mais il peut être utile de réfuter ici quelques objections.

1o Puisque cette obligation est si évidente, comment se fait-il que les Pères Dominicains chantent toujours le *Benedictus* avant la consécration?—Disons d'abord qu'il n'y a pas lieu de s'émouvoir d'une infraction, même de la part d'une communauté. Nous vivons de règle non d'exemple. Il nous suffit de connaître la règle pour l'observer, sans nous préoccuper de

¹ Le 7 août 1875, diocèse de Chioggia (Italie), n. 3365 (5622); le 22 mai 1894, n. 3827, III; surtout le 12 nov. 1831, dioc. de Marsi (Italie) n. 2682 XXXI (4669, XXXIII); instruction de Pie X du 23 nov. 1903, III, VIII.

² Le 9 mai 1857, dioc. de Port-Louis (Ile Maurice), n. 3051, I (5243).

consécration,


l'Eglise qui
s évêques. Ce
Sanctus est

ceux qui ne l'observent pas. Toutefois, il faut savoir que les Dominicains sont en règle, vu que leurs rubriques le prescrivent ainsi, comme c'était la pratique générale à l'époque de leur fondation. Mais cette rubrique a été modifiée il y a trois cents ans, et depuis la pratique romaine diffère de la dominicaine. Ceux qui entrent dans cet ordre suivent la rubrique dominicaine, les autres doivent suivre la rubrique générale du Cérémonial des évêques.

2o Mais est-ce que le nouveau chant n'autorise pas à anticiper le *Benedictus*, en ne mettant qu'une courte barre entre les mots *excelsis* et *Benedictus*?—La remarque en a été faite et la pratique inaugurée en certaine communauté à ma connaissance.—Nullement, si le nouveau chant ne se sert que d'une demi-barre entre ces mots, cela ne modifie pas la rubrique. Il faudrait, à cette fin, une décision qui en contredirait plusieurs et on l'attend encore. D'ailleurs ceux qui avaient donné une telle signification à la demi-barre et avaient tiré hâtivement cette conclusion ont reconnu leur erreur, et aucune communauté qui suit ce nouveau chant actuellement chante le *Benedictus* avant l'élévation, mais partout on reconnaît l'obligation de le différer après l'élévation.

Il est donc bien certain que le *Benedictus* ne doit être chanté qu'après l'élévation. J. S.

LA CROIX D'HERSIN-COUPIGNY

GR l'évêque d'Arras, nous raconte sa *Semaine religieuse*, recevait en septembre dernier, du curé d'Hersin-Coupigny, une lettre qui expose un fait vraiment édifiant dont furent témoins quelques-uns de nos soldats canadiens. Nous reproduisons cette lettre, qui intéressera sûrement nos lecteurs pour plus d'un motif.

Mons

Permettez
mant.

Deux jeunes
L'un apparti
un sergent d
le dessein de
vir, au milie
petite fortune
ment et ils ar
Tout d'abor
décombres, de
plus l'alignem
— *etiam peries*
par découvrir
aptitudes spéci
mies. Le serge
furent vaines.

Toutefois, ave
voulurent revoi
Quelle scène de
murs écroulés. U
leusement au cat
un pan de mur.
groupe de solda
applaudissent. I
fonte, il le charg
" Tu as retrouvé
la croix de notre

Monseigneur,

Permettez-moi de vous raconter un trait héroïque et charmant.

Deux jeunes soldats de Liévin étaient venus ici en permission. L'un appartient au parc télégraphique du 8e génie, l'autre est un sergent du 1er régiment d'infanterie. Ils avaient formé le dessein de partir d'ici pour aller à Liévin, afin d'y découvrir, au milieu des ruines, les débris de leurs maisons et leur petite fortune, cachée avant le départ. Ils partirent résolument et ils arrivèrent sans encombre malgré la mitraille.

Tout d'abord, ils sont désorientés au milieu de ces amas de décombres, de poutres calcinées et de fers tordus. Ils ne voient plus l'alignement des rues. Tout est détruit, même les ruines — *etiam periere ruinae* ! Le soldat du génie finit cependant par découvrir l'emplacement de sa demeure, et, grâce à ses aptitudes spéciales, il put retrouver la cachette et les économies. Le sergent n'eut pas le même bonheur, ses recherches furent vaines.

Toutefois, avant de quitter ces lieux désolés, nos deux amis voulurent revoir ce qui pouvait rester de leur vieille église. Quelle scène de désolation ! Il n'y a plus que des vestiges et des murs écroulés. Une belle croix, cependant, a échappé merveilleusement au cataclysme. Elle est là, intacte, appuyée contre un pan de mur. Le sergent l'aperçoit, et devant tout un groupe de soldats canadiens il l'embrasse. Les Canadiens applaudissent. Le sergent saisit alors ce lourd crucifix de fonte, il le charge sur son épaule, et il dit à son camarade :
 " Tu as retrouvé ton trésor, voici le mien ! Nous allons sauver la croix de notre église et la transporter à Hersin. "

ir que les
le prescri-
époque de
il y a trois
la domini-
a rubrique
générale du

pas à anti-
barre entre
été faite et
ma connais-
t que d'une
rubrique. Il
ait plusieurs
t donné une
hâtivement
une commu-
ante le Bene-
t l'obligation

it être chanté
J. S.

NY

Semaine reli-
ier, du curé
xpose un fait
uns de nos sol-
qui intéressera

On se met en route. Le soldat du génie est chargé d'objets divers et de vieux souvenirs de famille; on dirait d'un marchand de bric-à-brac. Le sergent, nouveau Cyrénéen, porte la croix sur son épaule. Tous deux s'avancent péniblement, au milieu des ornières et des entonnoirs. L'étrangeté du spectacle attire l'attention des sentinelles qui arrêtent les soldats et les conduisent au château de la Haie pour y comparaître devant l'autorité militaire britannique.

La scène fut épique. Le colonel n'y comprenait rien: un jeune sergent, décoré de la croix de guerre, avec trois étoiles, et portant une grande et lourde croix, ne se rencontre pas tous les jours au milieu des tranchées. Après la présentation des livrets militaires et des papiers, les deux Liévinois furent relâchés. Le chef, en les congédiant, les gronda paternellement à cause de leur témérité, mais il ne pouvait dissimuler son émotion.

Je ne fus pas moins ému en voyant entrer au presbytère mes deux braves, couverts de boue, ruisselants de sueur, mais heureux et fiers de leur exploit.

Et maintenant, le grand Christ de Saint-Martin-de-Liévin est exposé sur l'autel de Saint-Martin-d'Hersin, avec cette inscription :

CRUCIFIX DE L'ÉGLISE DE LIÉVIN
RETROUVÉ INTACT AU MILIEU DES RUINES
31 AOÛT 1917

Les réfugiés de Liévin, assez nombreux ici, viennent adorer la croix de leur église et ils lui apportent des fleurs.

Bientôt, j'espère, le vénérable doyen de Liévin pourra reprendre son trésor et le replacer dans une église nouvelle.